

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 7 février 2018 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Denis Poirier, maire-suppléant	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Éric Westram, maire	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville.

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

2018-02-21

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 7 février 2018 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-22

OBJET : Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil par le public.

2018-02-23

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Denis Poirier
Maire-suppléant de Ville de Bois-des-Filion

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié par le retrait du point 7.7, conformément à l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) :

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2018
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1 **RÉSOLUTION** – Demandes d'émission de certificats de conformité



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- i. Ville de Blainville : #1418-109, #1418-110 et #1418-111
 - ii. Ville de Sainte-Thérèse : #1200-57 N.S.
- 5.2. **Résolution** – Cartes des risques d'inondation de la rivière des Mille-Îles et d'une partie de la rivière des Prairies produites par la CMM
6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC**
- 6.1. **Résolution** – Subvention – Fonds Démarrage Entreprise Les Aliments du chef François
 - 6.2. **Résolution** – Demande d'aide financière – Regroupement de l'industrie de l'électronique (RIE)
 - 6.3. **Résolution** – Octroi de mandat à MC Consultants inc. – Appui aux organismes sociocommunautaires
7. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL**
- 7.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 7 février 2018
 - 7.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 1^{er} février au 7 février 2018
 - 7.3. **Résolution** – Rémunération des employés de la MRC
 - 7.4. **Résolution** – Radiation de mauvaise créance
 - 7.5. **Résolution** – Octroi de mandat à Bergeron Gagnon inc. – Circuit régional du patrimoine bâti de la MRC
 - 7.6. **Résolution** – Octroi de mandat à Kanari – Circuit régional du patrimoine bâti de la MRC.
 - 7.7. **Résolution** – Octroi de mandat à Barette et Associés - RETIRÉ
8. **SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE**
9. **DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS**
- 9.1 **Résolution** – Entente inter-MRC de la Couronne Nord – autorisation de signature
10. **GOUVERNANCE – MRC**
11. **DEMANDES D'APPUI**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-24

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2018

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Denis Poirier
Maire-suppléant de Ville de Bois-des-Filion

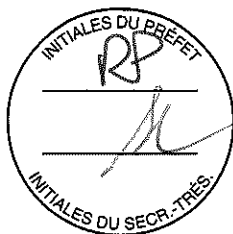
QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 31 janvier 2018 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-25

OBJET : Avis de conformité
Amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville et de Sainte-Thérèse

ATTENDU QUE les municipalités de Blainville et de Sainte-Thérèse ont présenté des demandes d'amendements à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1418-109, #1418-110, #1418-111 et Sainte-Thérèse : #1200-57 N.S. pour étude et approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements et résolutions sont les suivants :

Blainville
#1418-109

ZONAGE: Règlement modifiant le Règlement de zonage 1418 et ses amendements afin de :

- **Retirer** des usages autorisés, dans la zone C-154, le groupe Commerce 8 « Station-service » et à limiter, dans la zone C-160, le nombre de « Station-service » à un seul établissement;
- **Remplacer** à son Annexe « B » du Tableau des spécifications applicables aux zones C-154 et C-160, par ceux joints au présent règlement comme Annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Blainville
#1418-110

ZONAGE: Règlement modifiant le Règlement de zonage 1418 et ses amendements afin de :

- **Modifier** les normes applicables à la zone C-153 principalement pour réduire le nombre maximum de logements par bâtiment et pour limiter à 4 étages la hauteur maximale des bâtiments;
- **Remplacer** à son Annexe « B » du Tableau des spécifications applicables à la zone C-153, par celui joint au présent règlement comme Annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Blainville
#1418-111

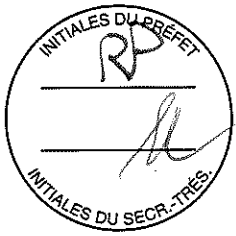
ZONAGE: Règlement modifiant le Règlement de zonage 1418 et ses amendements afin de :

- **Modifier** l'extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis en permettant l'ajout d'un logement supplémentaire dans un sous-sol ou d'un logement supplémentaire intergénérationnel dans une habitation unifamiliale dans les zones H-105, C-151 à C-153, C-256 à C-261, C-350 à C-354, C-357 à C-362, H-624 et H-627;
- **Remplacer** l'article 376 du Règlement 1418 de zonage du second alinéa par le texte suivant : « *Malgré le premier alinéa, l'extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis est prohibée dans les zones H-105, C-151, C-152, C-153, C-256 à C-261, C-350 à C-354, C-357 à C-362, H-624 et H-627, à l'exception de l'ajout d'un logement supplémentaire dans un sous-sol ou d'un logement supplémentaire intergénérationnel dans une habitation unifamiliale isolée, pourvu que l'ajout soit à l'intérieur de la construction existante. La superficie de l'extension n'est alors pas limitée.*

Sainte-Thérèse
#1200-57 N.S.

ZONAGE : Règlement modifiant le Règlement de zonage 1200 N.S. et ses amendements afin de :

- **Créer** la zone H-222 à même une partie soustraite des zones H-221, H-220 et I-275;
- **Créer** le tableau des spécifications de cette nouvelle zone H-222.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Denis Poirier
Maire-suppléant de Ville de Bois-des-Filion

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville et de Sainte-Thérèse soit les règlements : Blainville : #1418-109, #1418-110 et #1418-111 et Sainte-Thérèse : #1200-57 N.S., soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-26

OBJET : Cartes des risques d'inondation de la rivière des Mille-Îles et d'une partie de la rivière des Prairies produites par la CMM

ATTENDU QUE le 16 avril 2015, le Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal (CE-CMM) constituait le comité technique des zones inondables, ayant pour but d'harmoniser les cotes de crue utilisées dans les schémas et de réaliser la cartographie des zones de risque d'inondation pour les rivières des Prairies et des Mille-Îles;

ATTENDU QUE ce sont les cotes de récurrence les plus récentes (WSP 2014. Révision des cotes de crues, Ville de Laval. Rapport 141-16788-00 de WSP Canada Inc. Ville de Laval. 108 pp. + 1 volume d'annexes) qui ont été utilisées comme base pour la cartographie et une note l'indique clairement sur chaque feuillet;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville a reçu 13 feuillets de cartographie 1:2000 relatifs à son territoire le 19 octobre 2017 résultant des travaux du comité technique (CE-CMM);

ATTENDU QUE la MRC Thérèse-De Blainville a intégré les cotes de crues de 2005 celles qui ont été décrétées par le gouvernement du Québec et qui sont en vigueur dans son Schéma d'aménagement et de développement;

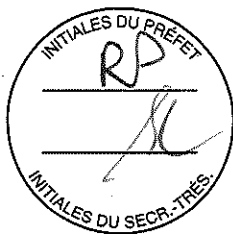
ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville n'a pas complété son analyse des 13 feuillets cartographiques produits par le comité technique du CE-CMM;

ATTENDU l'orientation du CE-CMM qui sera prise lors de sa séance du 8 février 2018;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville est en attente du :

- 3^e volet du rapport relatif aux recommandations pour l'amélioration des outils d'aménagement dans le futur prévu pour le mois d'avril 2018. Ledit rapport sera produit par la Commission d'aménagement de la CMM;
- Plan d'action gouvernemental prévu en 2018;
- Des commentaires et recommandations de la Commission d'aménagement de la CMM sur les 81 feuillets cartographiques produits par le comité technique de la CMM.

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Éric Westram
Maire de Ville de Rosemère



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demandent au CE-CMM de reporter l'adoption ou l'intégration des cartes ainsi que les cotes de référence qui leur sont associées jusqu'à ce que :

- la complétion de la cartographie d'une partie de la rivière des Prairies,
- les acteurs concernés puissent finaliser leur analyse des feuillets cartographiques et que les commentaires issus de ces analyses soient transmis au comité technique pour discussion et validation,

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande au CE-CMM d'assurer l'arrimage entre le plan d'action du gouvernement attendu en 2018, la complétion d'une partie de la rivière des Prairies et la production du volet 3 relatif aux recommandations pour l'amélioration des outils d'aménagement dans le futur prévu en avril 2018. Ledit rapport sera produit par la Commission d'aménagement de la CMM;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville invite le CE-CMM de reporter la prise de décision sur lesdites cartes ainsi que les cotes de référence qui leur sont associées jusqu'à ce que la Commission d'aménagement de la CMM, lors de sa prochaine rencontre en février 2018, donne son avis sur la question et livre ses recommandations pour l'amélioration des outils d'aménagement dans le futur (Volet 3 de son rapport).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-27

OBJET : Subvention – Fonds Démarrage Entreprise - Les Aliments Chef François

ATTENDU le fonds de développement du territoire de la MRC (FDT) 2018-2019 et ses priorités d'intervention;

ATTENDU la demande d'aide financière de l'entreprise Les aliments Chef François déposée à la MRC dans le cadre du Fonds de démarrage d'entreprise;

ATTENDU QUE cette demande s'inscrit dans les axes de développement du secteur bioalimentaire de la MRC Thérèse-de Blainville;

ATTENDU QUE ledit projet correspond à l'axe f de l'article 4 de l'entente relative au FDT conclut par la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE le projet est admissible à la Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction de développement économique et entrepreneuriat d'octroyer une subvention de 5 000 \$ à l'entreprise « Les aliments Chef François »;

ATTENDU QUE l'octroi de ladite subvention sera conditionnel à la signature d'une convention d'aide financière entre la MRC de Thérèse-De Blainville et Les aliments Chef François;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville octroie une subvention de 5 000 \$ à l'entreprise « Les Aliments Chef François »;

QUE cette subvention soit prise à même le « Fonds de démarrage d'entreprise » prévu dans le cadre du FDT 2018-2019 et dans le budget de la direction de développement et entrepreneuriat pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-28

OBJET : Demande d'aide financière – Regroupement de l'industrie de l'électronique (RIE)

ATTENDU le fonds de développement du territoire de la MRC (FDT) 2018-2019 et ses priorités d'intervention;

ATTENDU la demande d'aide financière de l'entreprise Regroupement de l'industrie de l'électronique (RIE) déposée à la MRC dans le cadre du Fonds de partenariat à l'innovation et à la technologie (FPIT);

ATTENDU QUE la mission du RIE est de : « Mobiliser, structurer et animer tous les acteurs de l'industrie des systèmes électroniques pour contribuer au développement économique du Québec » et que le RIE, depuis près de 15 ans, regroupe les principaux intervenants dans l'industrie de l'électronique du Québec;

ATTENDU QUE cette demande s'inscrit dans les axes de développement et de renforcement du secteur économique et technologique de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE le projet est admissible à la Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction de développement économique et entrepreneuriat d'octroyer une subvention de 5 000 \$ à l'entreprise « Regroupement de l'industrie de l'électronique »;

ATTENDU QUE l'octroi de ladite subvention sera conditionnel à la signature d'une convention d'aide financière entre la MRC de Thérèse-De Blainville et le Regroupement de l'industrie de l'électronique;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Denis Poirier
Maire-suppléant de Ville de Bois-des-Filion

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville octroie une subvention de 5 000 \$ à l'entreprise « Regroupement de l'industrie de l'électronique »;

QUE cette subvention soit prise à même le « Fonds de démarrage d'entreprise » prévu dans le cadre du FDT 2018-2019 et incluse déjà au budget de la direction de développement économique et entrepreneuriat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation
2018-02-29

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET: Octroi de mandat à MC Consultants inc. – Appui aux organismes sociocommunautaires

ATTENDU la volonté de la MRC de Thérèse-De Blainville d'analyser la réalité avec laquelle sont aux prises les organismes issus du secteur associatif de son territoire en vue d'appuyer et soutenir leurs initiatives;

ATTENDU QU'il a été observé chez des organismes sociocommunautaires ayant intégré, souvent par nécessité, des valeurs propres à l'entrepreneuriat : détermination, sens des responsabilités, créativité, acceptation du risque, a donné lieu à une plus grande diversification financière en provenance de sources non gouvernementales et du coup, favoriser une forme d'autonomie financière;

ATTENDU QUE la finalité recherchée par la MRC et ses villes constituantes consiste à ce que les organismes sociocommunautaires du territoire puissent devenir autonomes sur le plan financier afin de promouvoir davantage leurs actions dans le milieu;

ATTENDU QUE l'offre de service de MC Consultants, présentée dans le cadre du Lac à l'épaule de 2017, propose le mandat en trois volets :

- Réalisation d'une étude qui permettra d'identifier les besoins des organismes et d'identifier les pistes visant à renforcer les capacités du milieu vers des valeurs entrepreneuriales.
- Identification de modèles et des bonnes pratiques qui va en ce sens auquel le tissu communautaire de Thérèse-De Blainville pourra s'inspirer.
- Formation en diversification du financement, particulièrement de sources non gouvernementales, sera offerte aux organismes communautaires du territoire.

ATTENDU QUE l'objectif de la démarche proposée consiste à accompagner les organismes sociocommunautaires de réfléchir collectivement afin de mettre en œuvre des stratégies de diversification de leur financement;

ATTENDU QUE l'offre de service de MC consultants pour la réalisation de ce mandat est évaluée à 13 503,81\$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE les fonds sont déjà réservés au budget de 2018 pour le fonctionnement de la direction de développement économique et entrepreneuriat dont la source est le Fonds de développement du territoire 2018-2019;

Il est proposé par Monsieur Éric Westram
Maire de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à octroyer le mandat au consultant M. Maurice Chiasson de la firme MC Consultants inc. pour la somme de 13 503,81 \$ taxes incluses;

QUE les modalités de paiement seront comme suit : 30% lors de l'adjudication du contrat; 30% lors de la remise du rapport d'étape préliminaire; 40% suite à la remise et à la présentation du rapport final devant les membres du conseil de la MRC.

QUE la présente résolution et le devis de MC Consultants inc. fassent partie intégrale du protocole d'entente entre les deux institutions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2018-02-30

OBJET : Dépôt de la liste de la correspondance au 7 février 2018

La liste de la correspondance «MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 7 février 2018» est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2018-02-31

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 1^{er} au 7 février 2018

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Éric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 1^{er} au 7 février 2018 inclusivement, répartis comme suit : 10 088,63\$ payés et 95 056,07\$ à payer pour un grand total de 105 144,70\$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-32

OBJET : Rémunération des employés de la MRC

ATTENDU la Politique des conditions de travail des employés de la MRC adoptée par résolution numéro 2017-01-011 et les ententes contractuelles conclues entre l'employeur et l'employé;

ATTENDU l'article 13.7 de ladite Politique et relatif au chapitre de la gestion des salaires et rémunérations;

ATTENDU l'orientation entreprise lors du lac à l'épaule de 2017 suite aux recommandations du directeur général;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville accorde une augmentation de la rémunération des employés pour l'année 2018 selon la formule ci-après :

- a. Une augmentation annuelle de 2% acquise pour tenir compte de l'échelle salariale en vigueur et en vertu du contrat de travail conclu entre l'employeur et l'employé.
- b. Une augmentation annuelle en 2018 d'un maximum de 1% s'ajoutant à la précédente et qui a été assujettie au rapport d'évaluation annuel de l'employé.

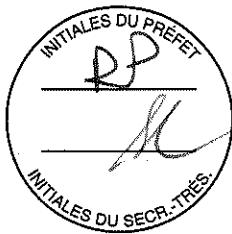
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-33

OBJET: Radiation de mauvaise créance

ATTENDU la convention de partage des actifs et des passifs conclut entre la MRC de Thérèse-De Blainville et la Société de développement économique de Thérèse-De Blainville (SOJET) lors de l'adoption de la Loi 28;

ATTENDU QUE selon les états financiers de la SOJET au 30 septembre 2016, celle-ci avait un placement de 75 135 \$ sous forme de prêt et de participation par actions (135



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

actions de catégorie A représentant 3,75% des actions volantes et participation en circulation) à la société 6557643 Canada inc.;

ATTENDU QUE le montant de 75 135\$ est porté dans les états financiers de la MRC pour l'exercice financier de 2017 étant donné la convention de partage des actifs et des passifs;

ATTENDU le mandat octroyé en 2017 à TANDEM – Avocats-Conseils en vue d'assurer le suivi dans le présent dossier;

ATTENDU QU'il est difficile, voire impossible, d'obtenir des informations sur les états financiers de la part des actionnaires de la société 6557643 Canada inc. qui possède des actions majoritaires dans Gestion du Fonds Laurentien inc. (anciennement nommé Gestion du Fier Carrefour-Capital inc. de 2006-2013);

ATTENDU QUE le concept du Fonds Laurentien n'existe plus depuis le 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE la MRC doit entériner une décision à l'égard de cette créance qualifiée de "mauvaise ou irrécouvrable";

ATTENDU QUE ladite créance provient des états financiers de la SODET qui ont été rapatriés à la MRC dans le cadre de la convention de partage des actifs et des passifs;

Il est proposé par Monsieur Éric Westram
 Maire de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général de procéder à la radiation de la créance totalisant 75 135\$ en date du 31 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-34

OBJET : Octroi de mandat à Bergeron Gagnon inc. – Circuit régional du patrimoine bâti de la MRC

ATTENDU l'entente triennale conclut entre le MCCQ et la MRC de Thérèse-De Blainville 2018-2020;

ATTENDU la résolution numéro 2017-04-092 qui prévoit les sommes de 50 000 \$ en 2018, de 50 000 \$ en 2019 et de 50 000 \$ en 2020 pour une telle entente;

ATTENDU les prévisions budgétaires de 2018;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette entente, l'objectif en 2018 consiste en la création du circuit régional du patrimoine bâti de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU les demandes de soumissions adressées à deux firmes spécialisées, dont Umanium (qui a décliné l'offre) et la firme Bergeron Gagnon inc. qui a fait parvenir son offre de services à la MRC et est évaluée à 24 916,23 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE le mandat consiste à :

- Chercher les historiques, les photos et les documentaires;
- La rédaction des textes;
- La conception et le montage graphiques des textes et images sur les panneaux métalliques;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- L'impression sur les panneaux laminés;
- L'ensemble des matériaux de quincaillerie, poteaux, encrages, etc.

ATTENDU QUE c'est la firme Bergeron Gagnon inc qui a réalisé le projet sur le patrimoine bâti de la MRC de Thérèse-De Blainville et que cette dernière a apprécié la prestation de services;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Éric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, d'octroyer le mandat à Bergeron Gagnon inc. en vue de la création du circuit régional du patrimoine bâti de la MRC pour un coût total de 24 916,23 \$ taxes incluses;

QUE l'offre de services et la présente résolution font partie intégrale de l'entente à conclure entre la MRC et la firme Bergeron Gagnon inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-35

OBJET : Octroi de mandat à Kanari – Circuit régional du patrimoine bâti

ATTENDU l'entente triennale de développement culturel conclut entre la MRC et le MCCQ;

ATTENDU la résolution numéro 2017-04-092 qui prévoit les sommes de 50 000 \$ en 2018, de 50 000 \$ en 2019 et de 50 000 \$ en 2020 pour une telle entente;

ATTENDU les prévisions budgétaires de 2018;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette entente, l'objectif en 2018 consiste en la création du circuit régional du patrimoine bâti de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU les soumissions suivantes :

Nom de la firme	Municipalité	Prix, taxes incluses
Gisèle Henniges	Oka	4 024,13\$
Kanari	Sainte-Thérèse	1 868,34\$

ATTENDU QUE le mandat consiste à :

- Développer trois propositions d'identités visuelles, incluant un nouveau logo propre au circuit et/ou « bonifier » le logo existant de la MRC, une seule proposition sera retenue;
- Ces identités visuelles doivent être déclinables et malléables pour utilisations variées telles : web, numérique, réseaux sociaux, application mobile, imprimé (ex. panneaux physiques de dimension approximative de 24" x 36"), et autres (à déterminer);
- La MRC devra avoir copie de tout le matériel de cette identité visuelle choisie pour utilisation avec des programmes spécialisés de design et pour des programmes compatibles avec les PC et Windows 2007.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Éric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, d'octroyer le mandat à Kanari inc. dans le cadre de la création du circuit régional du patrimoine bâti de la MRC pour un coût total de 1 868,34\$ taxes incluses;

QUE l'offre de services et la présente résolution font partie intégrale de l'entente à conclure entre la MRC et la firme Kanari inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-36

OBJET : Entente inter-MRC de la Couronne Nord – autorisation de signature

ATTENDU QUE les MRC métropolitaines de la Couronne Nord décident de conclure une entente inter-MRC en vue de mieux coordonner et encadrer les activités de la Table des préfets et des élus de la Couronne Nord;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de ces MRC de structurer ladite table en lui garantissant des ressources nécessaires ou utiles à sa mission;

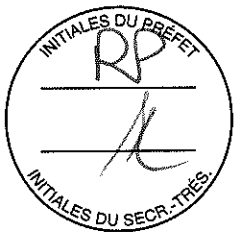
ATTENDU QUE l'article 678 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c. C-27.1) autorise les MRC à adopter des résolutions sur les matières décrites aux articles 569 à 624 dudit Code, articles portant sur les ententes inter-municipales;

ATTENDU le projet de l'entente inter-MRC concernant la Table des préfets et des élus de la Couronne Nord a été présenté aux membres du conseil de la MRC;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise son préfet, monsieur Richard Perreault, maire de Blainville, et son directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, de signer pour et en nom de la MRC l'entente inter-MRC concernant la Table des préfets et des élus de la Couronne Nord telle que soumise par son coordonnateur par courriel en date de jeudi 2018-01-11 à 15 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
2018-02-37


OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Éric Westram
Maire de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

DE lever la présente réunion à 16 h.


Richard Perreault, Préfet

7 février 2018



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2018-02-21 à 2018-02-37 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 7 février 2018.

Émis le 7 février 2018 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du Conseil lors de la prochaine séance.


Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier